

■ **Décaillet Radio-TV**, à Vernayaz, CH-621.1.003.208-3, commerce et réparations d'appareils de radio et de télévision, raison individuelle en faillite suspendue faute d'actif (FOSC du 17. 10. 1997, p. 7595). Radiation d'office par le préposé en application de l'art. 68 al. 1 ORC.
Journal no 798 du 01.07.2004
(02347566 / CH-621.1.003.208-3)